



L'annonce a été faite par le ministre Ibrahim Talba Malla en charge des marchés publics .

En effet, les prestataires désireux de soumissionner en ligne, devront préalablement, s'enregistrer sur le site web du ministère (www.marchespublics.com) et disposer d'un certificat électronique. « Les cent premiers soumissionnaires inscrits sur Coleps avant le 8 mars 2019, se verront délivrer à titre gratuit le certificat électronique.», promet Ibrahim Talba Malla.

L'implémentation de «Cameroon Online E-procurement System» est financée par la Corée du Sud, à hauteur de 3 milliards FCFA. L'objectif final est de réduire la corruption dans le secteur des marchés publics au Cameroun. Car bien souvent, c'est le contact entre les prestataires et les fonctionnaires qui favorisent certaines collusions. A preuve, dans son rapport présenté fin 2018, la Commission nationale anti-corruption (Conac) a classé le ministère des Marchés publics comme l'administration la plus corrompue du pays.